

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 JUILLET 2009

---

Après l'appel des conseillers communautaires et désignation du secrétaire de séance, Mme CANALES.

Etaient présents :

M.ARAZI, M.BOUCHERON, M.CABAL, Mme CANALES, M.CARREZ, M.CUVILLIER, M.FONTAINE, Mme HOUDOT, M.MARTIN, Mme MATRUCHOT, M.NICOLAS, Mme REBUT, Mme THOME, Mme VASQUEZ.

Ont donné pouvoir :

M. MAUDRY à M. MARTIN

M. MORETTI à M. FONTAINE

Absents :

Mme FOUQUET

M.VERGNE

\*

\* \*

M.CARREZ félicite M.MARTIN pour la décision de confirmation de son élection par le Conseil d'Etat. M.MARTIN le remercie de son soutien pendant cette période et de ses félicitations.

---

### **Point n°1 : Arrêt du Programme Local de l'Habitat**

M.CARREZ rappelle que le PLH a été examiné au cours du Conseil Communautaire de juin, et a ensuite été soumis pour avis aux Communes. Il s'agit maintenant de l'arrêter définitivement, avant transmission et préfet de Région et au Comité Régional de l'Habitat. Il ajoute qu'il a d'ores et déjà prévu de rencontrer au cours de l'été avec M.MARTIN, le Président du CRH, M. JL LAURENT, Vice-Président du Conseil Régional chargé du logement, pour lui présenter ce document.

M.MARTIN indique que depuis la discussion de ce PLH à Nogent, deux opérations en logement mixte qui n'y figurent pas, sortiront dans les 3 ans. M.MARTIN est donc confiant sur les engagements de 300 créations de logements pour les 3 premières années.

M.CARREZ ajoute qu'il faut aussi envisager la question du logement au niveau de la région parisienne, et de Paris. Il ajoute qu'il est impératif que Paris reprenne sa mission de loger les franciliens, afin d'éviter de pousser les habitants en périphérie et que seule l'activité économique demeure à Paris. Il faudrait mettre en place un véritable Plan en ce sens, d'autant qu'il faut souligner que le réseau de transport Parisien est tout à fait remarquable, le maillage du métro y est ainsi le plus dense au monde. Il faut profiter de ces atouts et reprendre les constructions de logements à Paris. En effet, les chiffres sont éloquentes : sous le mandat de Jacques Chirac : 7 à 8000 logements par an étaient construits, puis 5 à 6000 sous le mandat Tibéri et entre 3 à 4000 actuellement.

M.CARREZ tient à souligner qu'en matière d'aménagement, au niveau des communes avoisinantes, la question tend largement à dépasser les clivages politiques. Le maire de Fontenay a ainsi accueilli il y a peu, M.MARTIN, M.CARREZ, le maire de Champigny, celui de Saint-Mandé, et celui de Bry, car nous allons conduire ensemble un dossier ambitieux afin que la rocade de métro automatique passe par Val de Fontenay, plutôt que par Champs sur Marne-Cité Descartes. Nous allons donc faire travailler des équipes d'architectes qui travaillent déjà pour Champigny, Fontenay, Vincennes, St-Mandé, et les lier à l'une des 10 équipes qui a travaillé pour le Grand Paris, l'équipe Atelier Lion Groupe Descartes. Nous nous sommes fixés pour objectif mi-septembre d'aller voir les services de l'Etat et de la Région avec ce projet très ambitieux, à partir d'une station au centre de Champigny, un passage par nos communes et une arrivée à Val de Fontenay.

M.FONTAINE souhaite revenir sur la question du logement à Paris. Au Comité Régional de l'Habitat, le Préfet de Région a présenté la répartition des aides de l'Etat : elles sont captées par Paris dans leur plus grande partie, au détriment de la petite couronne. En outre leur utilisation ne consiste qu'en l'achat d'immeubles conventionnés, ce qui n'augmente pas la capacité d'accueil globale des habitants.

Concernant le P.L.H., M. FONTAINE indique que la commune de Nogent a apporté une modification en ce qui concerne la zone des terrains de l'ancienne école Marie Curie : initialement destiné à du logement, ce projet a été abandonné et laisse place à la construction de deux gymnases.

M. BOUCHERON trouve abusives les critiques exprimées à l'encontre de certaines communes, qui respectent pourtant les engagements de la Loi SRU.

M. MARTIN lui indique que ce ne sont pas les municipalités de ces villes qui ont eu une politique de construction de logements sociaux. Elles ont récupéré une politique du Département de la Seine qui consistait à faire du logement social en banlieue et à ne pas en construire à Paris, sauf au niveau des Boulevards des Maréchaux. Ce ne sont donc pas spécialement des communes de gauche qui ont initié ces constructions. Au contraire, même, il y a trois ou quatre décennies, à Ivry et Vitry par exemple les mairies de l'époque, refusaient ces constructions craignant précisément la constitution de « ghettos ». Les responsabilités sont donc multiples. Dans les communes dites « de gauche » qui ont actuellement plus de 20 à 30%, il faudrait avoir le courage de jouer sur la mixité sociale et la mixité de l'habitat en limitant les logements sociaux, et faire en sorte que le panel de logement soit beaucoup plus ouvert; Dans les communes en déficit de logements sociaux, il faut essayer de rétablir l'équilibre, et faire davantage de logement sociaux en fonction des possibilités du foncier, et des aides octroyées. Si nous n'avions pas de PLH, la pénalité SRU irait dans un fond national, prioritairement reversé aux villes relevant des zones urbaines sensibles. Au lieu de donner la possibilité à ceux qui doivent construire des logements sociaux de le faire, on continue à alimenter des villes qui ont déjà largement leur quota de logements sociaux pour qu'ils l'accroissent encore. Il y a donc des incohérences dans la politique nationale.

M. BOUCHERON indique qu'il votera contre, car le document n'a pas été débattu en commission communale d'Urbanisme à l'occasion de l'avis exprimé par la Commune du Perreux.

Le Conseil Communautaire, (vote contre de M. BOUCHERON) arrête le projet de Programme Local de l'Habitat communautaire couvrant la période 2009-2014, après avis des communes membres.

Le projet de P.L.H. arrêté sera transmis au Préfet.

---

#### **Point n°2 : Attribution d'une subvention à l'association « Le Hameau du Pont de Mulhouse »**

Mme REBUT indique que cette association de commerçants, en sommeil depuis deux ans, reprend son activité, avec une réelle volonté de dynamiser et de s'investir dans la vie du quartier. Elle a parallèlement défini un programme d'animations qu'il convient de soutenir.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4.500€ à l'association de commerçants Le Hameau du Pont de Mulhouse au Perreux sur Marne.

M. CARREZ précise de manière générale que les animations commerciales spécifiques, telles que le Grand Puzzle, doivent être entièrement prises en charge, non par la Communauté d'Agglomération ni par les communes, mais par les associations de commerçants, qui doivent être responsabilisées financièrement.

---

#### **Point n°3 : Modification du tableau des effectifs**

Il est nécessaire de renforcer le Service Assainissement, dont l'un des agents souhaite passer à 80% au terme de son congé maternité, par la création d'un poste de contrôleur de travaux. Ce dernier a également vocation à intervenir pour les bâtiments et la signalisation lumineuse tricolore.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de contrôleur des travaux.

---

#### **Point n°4 : Compte rendu du délégataire du marché du Centre du Perreux-sur-Marne**

La gestion du marché alimentaire du Centre au Perreux sur Marne a été confiée par délégation de service public à la Société « Marchés Publics CORDONNIER ».

Le compte-rendu de gestion, remis conformément à la loi n° 95-127 du 8 Février 1995, comprend un rapport technique et un compte rendu financier des comptes du délégataire.

Ce rapport fait état d'une baisse continue du nombre de commerçants, de même que du chiffre d'affaires. La redevance, quant à elle, continue de croître. En effet elle n'est pas indexée sur le chiffre d'affaires, puisqu'elle a été prédéterminée sur la durée de la concession, en fonction d'un nombre de commerçants estimé. Il est sans doute envisageable de diminuer par avenant le montant de cette redevance, en raison de la diminution constante du nombre de commerçants. En l'absence d'éléments fournis par le concessionnaire, le montant de la redevance est donc resté déterminé d'après les éléments de 2003, date de début de la concession. Il faut aussi signaler que les droits de places ont été gelés sur quelques années.

Sur ce marché, nous avons une réelle difficulté de fréquentation. Il nous faut maintenir le plus longtemps et le mieux possible l'équilibre dans l'offre sur le marché. M. MARTIN ajoute que c'est en effet la diversité qui importe sur un marché. Or on rencontre de grandes difficultés à trouver des bouchers-charcutiers, volaillers, ou même poissonniers. Il nous faut travailler sur l'attractivité du marché Central du Perreux.

Le conseil communautaire prend acte du compte rendu de gestion 2008 du marché d'approvisionnement du Perreux sur Marne.

---

**Point n°5 : Compte rendu de la gestion du délégataire des marchés à Nogent-sur-Marne**

Le délégataire des marchés d'approvisionnement, la société des Fils de Madame Géraud, n'a pas remis son rapport d'activité 2008.

---

**Point n°6 : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'organisation historiques des Bords de Marne**

Pour la 8e édition de ce colloque, le thème des parcs et jardins dans l'Est parisien (de la fin de l'Ancien Régime à nos jours) a été retenu. Monsieur Florent Quellier, maître de conférences à l'Université de Rennes 2 en assurera la présidence. Le colloque aura lieu au Centre des Bords de Marne le samedi 26 septembre 2009. Il est possible d'obtenir de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention d'environ 2000€.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la DRAC pour le financement du sixième colloque des Bords de Marne.

---

**Point n°7 : Aménagement de la Gare RER E : Demande de subvention au Conseil Régional et au Syndicat des Transports d'Ile de France dans le cadre de la délégation de Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Général du Val de Marne**

Ce projet d'aménagement implique deux Maîtres d'Ouvrage : la Communauté d'Agglomération et le Département du Val de Marne. Celui-ci va nous déléguer sa maîtrise d'ouvrage, et dans un premier temps, nous autorise à demander en son nom des subventions auprès du Conseil Régional et du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant, à solliciter la part de subvention de la Région et du STIF sur les travaux relevant de la Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Général, Maîtrise d'Ouvrage qui sera déléguée à la Communauté d'Agglomération.

---

**Point n°8 : Marché de fourniture et livraison de conteneurs à déchets**

Il s'agit de prévoir le renouvellement du marché de fournitures et livraisons chez les habitants de conteneurs à déchets.

Le conseil communautaire, abstention de M. BOUCHERON, approuve le lancement par le Président de la consultation relative au marché de « fourniture et livraisons de conteneurs à déchets », sous la forme d'un marché à bons de commande, d'un montant minimum annuel de 50.000,00 € TTC et d'un montant minimum annuel de 150.000,00€ TTC et d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

---

**Point n°9 : Compte rendu du délégataire de service de l'assainissement sur le territoire de la Ville de Nogent-sur-Marne – Exercice 2008 -**

Le conseil communautaire, abstention de M. BOUCHERON, prend acte du compte rendu d'activité 2008 du délégataire du service de l'assainissement sur le territoire de la Ville de Nogent sur Marne.

---

**Point n°10 : Avenant n°3 au contrat de Programme de Durée Barème D avec Eco-Emballage**

En raison de difficultés récurrentes constatées sur le calcul du soutien des cartons d'emballages ménagers, les associations nationales représentatives des collectivités territoriales (AMF...), l'ADEME et les Sociétés Agréées, Eco-emballages et Adelphe, ont préparé de façon concertée une nouvelle règle de détermination des tonnages de déchets d'emballages ménagers papier carton à soutenir.

Un avenant n°3 au contrat fixe les conditions et modalités d'application de cet accord. Il modifie le mode de calcul du coefficient de performance. Il permet de prendre désormais en compte la totalité des tonnages des fibreux :

- Les journaux revues magazines (JRM)
- Les emballages cartons
- Les emballages gros de magasins des centres de tris
- Les cartons collectés en déchetterie.

Précédemment seuls les emballages carton étaient pris en compte : Pour le calcul de l'année 2009, le coefficient est calculé sur la base de 21 % des tonnages collectés en 2008, en 2010 ce sera 22 % des tonnages collectés en 2009.

Une garantie de recette est prévue pour maintenir la recette au minimum au même niveau que celle de 2007 (prévue en 2008) sous réserve que le tonnage livré soit égal ou supérieur.

Dans le cas d'une augmentation elle sera limitée à 5 % par rapport à l'année précédente. Les modalités de contrôle de ces tonnages sont en outre précisées dans le corps de l'avenant.

Le conseil communautaire, abstention de M. BOUCHERON, approuve l'avenant n°3 au contrat Programme de Durée Barème D avec ECO-EMBALLAGE

---

M. CARREZ informe le conseil communautaire du départ du Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, M. DONZEL-BOURJADE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. M. CARREZ le remercie du travail accompli depuis son arrivée au sein de la collectivité, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

**La séance est levée à 21h00.**

**Le Président**

**Gilles CARREZ**